

Évaluation des besoins et risque chez les détenus : Étude de mises en liberté sous condition (R-01, 1989)

Les chercheurs prennent en considération que les instruments prédictifs utilisés pour évaluer le «risque» sont statiques de nature et ne peuvent être sensibles aux différences dans les stratégies de gestion. Par conséquent, si l'on se fonde sur le risque que l'on a évalué pour déterminer les niveaux de surveillance, un problème évident se pose : celui du changement des niveaux de surveillance au fil du temps. Selon eux, à mesure que les besoins du détenu sont comblés le risque relatif qu'il pose diminue, de sorte qu'il faudra moins de contact et une surveillance moins étroite pour gérer efficacement son cas dans la collectivité. Ils font l'hypothèse que si l'on pouvait prouver qu'il existe vraiment un lien significatif entre les besoins décelés et l'issue des mises en liberté, il vaudrait la peine d'élaborer une méthode d'évaluation combinée des besoins et du risque pour différencier les détenus sous surveillance dans la collectivité.

Cette étude examine si une procédure d'évaluation combinée des besoins et du risque pourrait permettre d'établir des lignes directrices ou des normes pour différents niveaux de surveillance lors de la libération conditionnelle.

En tant que recherche préliminaire, l'étude examinait trois secteurs. Elle visait d'abord à réexaminer la validité prédictive d'une procédure conventionnelle d'évaluation du risque, à partir de deux échantillons distincts en liberté conditionnelle et en liberté surveillée. Elle voulait en deuxième lieu tenter de mettre à jour certains des principaux éléments qui caractérisent les besoins des détenus dont la mise en liberté conditionnelle se traduit par un succès ou un échec. En troisième lieu, elle avait pour objet d'examiner comment une évaluation conjuguant les besoins et le risque pourrait permettre de mieux prédire l'issue de la mise en liberté.

Le Système automatisé d'information sur les détenus a été utilisé pour identifier et sélectionner le choix de l'échantillon à partir des détenus en liberté conditionnelle qui ont mené à terme leur liberté conditionnelle ou leur liberté surveillée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1995, ou dont la liberté conditionnelle ou la liberté surveillée avait été révoquée pendant cette même année. Environ 4 523 cas ont été identifiés à travers le Canada.

Les cinq régions du Service correctionnel du Canada étaient représentées également dans l'échantillon final. Pour chaque région, les détenus étaient répartis dans l'un des quatre groupes :

- ceux dont la date d'expiration du mandat était survenue pendant leur libération conditionnelle;
- ceux dont la liberté conditionnelle avait été révoquée;
- ceux qui étaient parvenus à la date d'expiration du mandat pendant leur libération sous surveillance; et
- ceux dont la liberté surveillée avait été révoquée.

Ceci a donné un échantillon aléatoire stratifié d'environ 600 cas; 150 cas par groupe de mise en liberté

sous condition.

Comme certains dossiers étaient inaccessibles et qu'il fallait éliminer ceux qui ne répondaient pas aux critères, il ne restait plus que 221 cas à ce stade de l'échantillonnage; 103 détenus étaient en libération conditionnelle et 118 étaient en liberté surveillée.

Les données provenaient des dossiers de gestion des cas dans la collectivité pour chacun des cas. Un barème structuré de codage de l'information a été élaboré pour recueillir des données pertinentes dans 12 domaines généraux : démographie, antécédents de jeunes contrevenants, infraction(s) répertoriée(s), dynamique des infractions, antécédents socio-économiques et psychologiques, adaptation en établissement, rendement prélibératoire, données relatives à la mise en liberté, comportement sous surveillance dans la collectivité, aboutissement, infraction(s) initiale(s) et antécédents criminels.

En bref, les constatations de l'étude laissent entendre que le niveau des besoins semble varier considérablement à l'intérieur des catégories de niveau de risque. Il faudrait donc avant tout déterminer s'il existe des conjugaisons de niveaux de besoins et de risque qui permettraient de mieux prédire l'issue de la mise en liberté. De plus, les constatations portent à croire qu'un instrument d'évaluation des besoins et du risque serait particulièrement utile pour déterminer comment doser les contrôles et les services lors des mises en liberté conditionnelle de détenus qui font courir un risque plus élevé.

En règle générale, les résultats de l'étude révèlent que des évaluations combinées des besoins et du risque chez les détenus pourraient être d'une certaine utilité pratique pour les agents de gestion des cas dans la collectivité. Les résultats laissent entendre qu'il vaudrait la peine de perfectionner et de raffiner un instrument d'évaluation des besoins et du risque, surtout si l'on considère sa pertinence possible par rapport aux résultats des mises en liberté conditionnelle.